

n° 3

Conseil Municipal de Lille

Séance du 28 Mars 1971

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire et des Adjoint

L'an mil neuf cent soixante et onze, le vingt-huit mars à dix heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Lille, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 21 mars 1971, se sont réunis dans le grand hall de l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24-59 et 63 du Code de l'Administration communale.

Etaient présents Messieurs les Conseillers municipaux :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| 1. - LAURENT Augustin | 19. - BOUTILLEUX René |
| 2. - MAUROY Pierre | 20. - HUET Jean |
| 3. - HENAUX Georges | 21. - DERNONCOURT Raymond |
| 4. - ROMBAUT Gustave | 22. - CAILLIAU Jean |
| 5. - LEVY Jean | 23. - IBLED Jacques |
| 6. - ALLARD Raymond | 24. - MATRAU Albert |
| 7. - FRISON Marceau | 25. - BOUCHEZ Monique |
| 8. - CAMELOT Etienne | 26. - DEBAENE Renée |
| 9. - VANNEUFVILLE Cécile | 27. - DASSONVILLE Pierre |
| 10. - DERIEPPE Edouard | 28. - SIROT Bernard |
| 11. - BRIFFAUT Jean-Marie | 29. - DURIER Lucien |
| 12. - CATESSON Claude | 30. - MOLLET Bernard |
| 13. - THIEFFRY Gérard | 31. - CACHEUX Denise |
| 14. - LUSSIEZ Joseph | 32. - BURIE Christian |
| 15. - MIGLOS Marius | 33. - BESNIER Claude |
| 16. - COLICHE Emile | 34. - WAVRANT Jean |
| 17. - LASSON Suzanne | 35. - CHOQUEL Daniel |
| 18. - LEFEVRE Gaston | 36. - SPRIET Jean |
| | 37. - BOCHNER Samy |

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Augustin LAURENT Maire sortant qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés les Conseillers ci-après :

Noms et prénoms	Qualification, profession ou fonction	Nombre de voix obtenues
des Conseillers municipaux		
LAURENT Augustin	Directeur de publication	39.212
MAUROY Pierre	Professeur d'enseignement technique	39.212
HENAUX Georges	Retraité	39.212
ROMBAUT Gustave	Avoué	39.212
LEVY Jean	Avocat	39.212
ALLARD Raymond	Directeur d'école honoraire	39.212
FRISON Marceau	Professeur honoraire de lycée	39.212
CAMELOT Etienne	Agent d'assurances	39.212
VANNEUFVILLE Cécile	Sans profession	39.212
DERIEPPE Edouard	Instituteur honoraire	39.212
BRIFFAUT Jean-Marie	Instituteur retraité	39.212
CATESSON Claude	Ingénieur H.E.C.	39.212
	Directeur d'entreprise	
THIEFFRY Gérard	Directeur commercial	39.212
LUSSIEZ Joseph	Inspecteur principal d'assurances honoraire	39.212
MIGLOS Marius	Aide technique de laboratoire	39.212
COLICHE Emile	Représentant	39.212
LASSON Suzanne	Sans profession	39.212
LEFEVRE Gaston	Contrôleur divisionnaire des P.T.T.	39.212
BOUTILLEUX René	Agent S.N.C.F. retraité	39.212
HUET Jean	Commerçant	39.212
DERNONCOURT Raymond	Journaliste	39.212
CAILLIAU Jean	Comptable agréé	39.212
IBLED Jacques	Ingénieur des Arts et Manufactures	39.212
MATRAU Albert	Médecin pédiatre	39.212
BOUCHEZ Monique	Animateur de formation de Cadres	39.212
DEBAENE Renée	Contrôleur des P.T.T.	39.212
DASSONVILLE Pierre	Inspecteur principal des P.T.T.	39.212
SIROT Bernard	Commerçant	39.212
DURIER Lucien	Docteur en médecine	39.212
MOLLET Bernard	Docteur en médecine	39.212
CACHEUX Denise	Assistante sociale	39.212
BURIE Christian	Menuisier	39.212
BESNIER Claude	Rédacteur	39.212
WAVRANT Jean	Ouvrier peintre d'entretien	39.212
CHOQUEL Daniel	Docteur en médecine	39.212
SPRIET Jean	Etudiant	39.212
BOCHNER Samy	Etudiant	39.212

dans leur fonction de Conseillers municipaux.

M. LAURENT Augustin, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, M. BOCHNER Samy, le plus jeune des Conseillers.

71/1 - Election du Maire.

Le Président, après avoir donné lecture des articles 58 et 59 alinéa 1^{er} du Code de l'Administration communale, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des votants, à l'élection du Maire.

Une seule candidature est déposée, celle de M. LAURENT Augustin, Maire sortant.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
à déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

A obtenu : M. LAURENT Augustin trente-six voix (36).

M. LAURENT Augustin ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire de Lille.

M. LEVY — Monsieur le Maire, au nom des membres du Conseil municipal unanimes, je suis heureux de vous présenter nos très chaleureuses et cordiales félicitations.

Applaudissements.

Je ne dissimulerai pas l'émotion qui m'étreint ce matin. En effet, il y a quarante-deux ans, presque jour pour jour, je siégeais dans cette même salle en qualité de secrétaire d'âge, étant le benjamin de la municipalité élue en 1929.

Vous comprendrez aisément que, dès mes premiers mots, je tiens à rendre un hommage ému à tous mes collègues d'alors, disparus, et notamment au grand Maire de Lille que fut Roger SALENGRO qui m'entoura de sa constante et fidèle amitié.

La nostalgie de ce passé lointain est heureusement largement compensée par la joie que j'éprouve aujourd'hui d'avoir la mission de prononcer le discours traditionnel de bienvenue au Maire que vous venez de choisir.

Monsieur le Maire, j'ai depuis de longues années le privilège de vous connaître et je vous estime de longue date. Mais depuis six années où j'ai eu l'honneur de siéger au sein du Conseil d'administration et collaborer étroitement et amicalement avec vous, j'ai pu apprécier vos éminentes qualités de droiture, de probité, d'autorité bienveillante et de dévouement constant au bien public. Au cours d'une campagne électorale que vous avez menée et animée avec un courage et une ardeur remarquables, vous avez étonné les Lillois qui ne vous connaissaient pas ou qui vous connaissaient mal, à telle enseigne qu'un grand journal parisien du soir, réputé

pour son sérieux, vous a trouvé un homme nouveau ce qui, à vrai dire, est le plus bel hommage qu'on puisse rendre à un septuagénaire par ailleurs plein de verdeur et d'enthousiasme, ce qui n'est pas tellement courant à l'époque actuelle. Vous avez suivi le conseil de Renan qui disait que la jeunesse était une habitude à ne pas perdre et je suis persuadé que vous ne la perdrez pas de sitôt.

Une bataille électorale est terminée. Les innombrables feuilles multicolores qui jonchaient les rues de notre ville se sont éparpillées au gré des vents. Il faudra maintenant se remettre au travail.

Permettez, Mesdames et Messieurs, à celui qui incarne, à titre temporaire, le personnage classique de Nestor, ce vieux roi de Pylos réputé pour sa sagesse, d'exprimer le vœu que tous unis, derrière notre Maire, anciens et nouveaux, quelles que soient nos tendances, avec le concours dévoué du personnel municipal que je tiens à saluer, malgré la difficulté des temps et la modicité de nos ressources, nous puissions accomplir la mission dont nous a investis massivement le corps électoral et assurer le développement économique et social ainsi que le rayonnement culturel de la grande et belle capitale du Nord à laquelle nous sommes tous profondément attachés.

Très applaudi M. LAURENT Augustin prend place au fauteuil présidentiel.

M. LE MAIRE — Mon cher collègue LEVY. Votre grand talent d'avocat vous permet d'exprimer, avec une aisance que l'on vous envie, les plus nobles pensées ; mais je sais que, plus qu'au talent, c'est à l'affectueuse amitié que vous voulez bien me porter que je dois les paroles aimables que vous venez de prononcer à mon égard et j'y suis très sensible croyez-le bien.

Merci mon cher collègue. Il est bien vrai que nos rapports ont toujours été empreints de la plus cordiale sympathie et animés d'une grande confiance réciproque.

C'est cet attachement mutuel, cette confiance absolue l'un envers l'autre qui permet aux hommes de bonne volonté, poursuivant le même but généreux et désintéressé, de construire et de réaliser les plus belles choses.

Je suis heureux, cher Maître, que les circonstances me permettent aujourd'hui de vous dire, devant tous, combien je me félicite des conditions exemplaires dans lesquelles vous avez rempli la mission que je vous ai confiée ; votre souci constant a été de toujours mieux servir notre Cité et de veiller à ce que son rayonnement intellectuel et artistique soit toujours davantage celui d'une grande métropole.

Mes chers collègues. Par votre vote unanime, vous venez de me confier à nouveau la charge de Premier Magistrat de la Ville de Lille, que j'assume depuis près de seize années.

J'apprécie avec émotion le grand honneur qui m'échoit.

La valeur du témoignage de confiance que vous m'apportez renforce en moi la détermination de répondre à cette espérance qu'est la vôtre : celle d'hommes et de femmes qui ont décidé d'unir leurs convictions, leur foi, leur civisme, pour œuvrer au mieux être de nos concitoyens.

A l'aube de ce nouveau mandat municipal, je veux en votre nom remercier les 39.212 électeurs et électrices de Lille qui ont porté leur choix sur la liste d'action démocratique et sociale pour l'avenir de Lille et son programme qu'ensemble nous avons soumis à leur jugement.

Non seulement nous remercions les républicains, les démocrates, les travailleurs qui nous ont honorés de leurs suffrages, mais nous les félicitons d'avoir su discerner clairement l'enjeu exceptionnel de cette compétition et de n'avoir pas cédé aux manœuvres politiques, ainsi qu'aux arguments d'une campagne de dénigrement aussi démagogique qu'outrancière.

Aujourd'hui, nous tournons résolument la page de cette péripétie électorale pour ne retenir qu'une seule préoccupation : l'intérêt supérieur de la Ville dont nous avons la charge, lequel se confond avec celui de la population tout entière, que nous entendons servir dans un esprit de justice et d'impartialité.

Pour reprendre l'expression de mon collègue de Calais, je dirai que nous nous considérons comme les représentants de tous les Lillois, de ceux qui ont voté pour notre liste ou contre elle.

Autrement dit, la Mairie de Lille, aujourd'hui comme hier, bastion de la démocratie, reste la Maison de tous les Lillois qui se verront associés plus largement encore que dans le passé à nos propres efforts.

Mes chers collègues. Les six années du mandat qui vient de s'achever ont été marquées par un événement capital pour l'avenir de notre Cité. En effet, à peine venions-nous d'être réinvestis de notre mandat municipal, qu'en décembre 1966 était votée la loi qui créait la Communauté Urbaine de Lille-Roubaix-Tourcoing.

Cette création nous ne l'avions pas, à vrai dire, souhaitée, car au regroupement autoritaire des communes, notre préférence allait à la formule du regroupement syndical libre et volontaire.

Mais la loi ayant été votée, en républicains, en démocrates conséquents, non seulement nous avons veillé à son application mais nous avons contribué puissamment à assurer son fonctionnement. Là aussi nous avons conscience d'avoir rempli notre devoir.

Je rappelle, pour mémoire, que limitant sensiblement la compétence des communes, la loi édictait le transfert à la Communauté des services comme l'Assainissement, la Voirie, l'Urbanisme, l'Habitat, les Secours contre l'incendie, la Rénovation urbaine et d'autres encore.

De ces services, hier du domaine communal, il fallait très vite assurer le fonctionnement au niveau communautaire, sans personnel, sans siège, sans budget.

Il est bon de rappeler que c'est la Mairie de Lille, notre personnel et singulièrement les cadres supérieurs qui prirent en charge cette difficile responsabilité. Et c'est encore la Ville de Lille, pour hâter la construction de l'Hôtel de la Communauté, qui mit le terrain idéal à sa disposition.

On a très peu parlé de la Communauté Urbaine au cours de cette campagne et pour le peu qu'on en a dit, en dehors de nous naturellement, cela a été pour donner à cette institution une vocation qui n'est pas la sienne.

Je répète ici, aujourd'hui, ce qu'il m'est arrivé de dire antérieurement : il n'est pas exact que c'est à partir de la Communauté Urbaine de Lille que peut s'exercer l'action nécessaire de régénération industrielle, commerciale, urbanistique et sociale de la région Nord - Pas-de-Calais, mais à partir d'un organisme régional élu au suffrage universel, disposant de son propre exécutif et flanqué d'une Chambre Economique et Sociale consultative.

Que la Communauté Urbaine de Lille soit au sein de cette Métropole Régionale un organe essentiel jouant un rôle de propulsion et d'attraction, je n'en disconviens pas.

Ce que je suis en train d'expliquer se trouve corroboré par une supposition qui n'est pas, vous allez le constater, tellement hypothétique.

Depuis la création de la Communauté Urbaine de Lille, il y a eu celle de Dunkerque ; supposons qu'il y en ait une demain à Valenciennes-Douai et une autre à Béthune-Lens ?

Je ne tire pas de conclusions approfondies, sauf pour confirmer mon opinion que la dimension et l'importance des problèmes régionaux appellent la création d'un organisme régional.

*
**

Pour en revenir à la création de la Communauté Urbaine, disons que ce fut une entreprise administrative sans précédent, et cependant le bilan de cette « nouvelle personne morale de droit public » est positif, même si des difficultés incouponnées ont gêné sa mise en place, même si élus et fonctionnaires sont aux prises avec des situations insolites et, semble-t-il, parfois inextricables.

Momentanément entravée dans son action par cette création de la loi, l'action municipale s'est déployée dans les domaines restant de sa compétence : le sport, l'action culturelle, les établissements d'enseignement primaire et artistique, le secteur social... car l'une des caractéristiques de la gestion communale est qu'elle porte sur tous les aspects de la vie humaine.

Aussi n'est-ce pas par hasard que l'un des points les plus importants de notre action des années à venir s'inscrit sous le titre : bâtir un cadre de vie toujours plus humain, dans ce document que nous avons appelé le Contrat lillois.

Mes chers collègues. Le Contrat lillois est le programme de notre mandat des années 1971 à 1977. Si nous avons pour Lille l'ambition d'agrandir progressivement son territoire par la fusion concertée et volontaire de communes voisines — comme, il y a plus de cent ans, les communes de Fives, de Wazemmes et de Moulins ont été intégrées à Lille — c'est que nous voulons non seulement donner à notre Cité une dimension nouvelle lui permettant de jouer pleinement son rôle au sein de la métropole et de l'Europe de l'Ouest, c'est aussi parce que nous voulons réaliser au bénéfice de notre population des équipements pour lesquels nous manquons de terrains et je pense notamment aux logements.

Cette Cité aux dimensions nouvelles devra recevoir les grands équipements d'infrastructure et de superstructure dont la réalisation est de la compétence de

la Communauté Urbaine : les Conseillers que nous désignerons dans une prochaine réunion pour siéger au sein du Conseil de Communauté auront à faire face à des problèmes difficiles.

La Communauté a trois ans et au Conseil les débats laissent apparaître de moins en moins les conflits locaux et l'esprit de clocher. La prise de conscience que la Communauté est une et existe pour un million d'habitants ne s'oppose pas à la notion que les Conseillers communautaires sont aussi des Conseillers municipaux qui représentent les intérêts de leur Cité et il se trouve que la nôtre a une mission particulière : celle d'être le moteur de la Communauté. Ce rôle sera souligné davantage encore par l'édification prochaine du Centre Directionnel d'Affaires, à deux pas de la Gare et qui classera définitivement Lille au rang des grandes villes modernes.

En donnant à Lille sa dimension d'avenir, en réalisant avec le concours du département, de la Communauté urbaine et de la Chambre de Commerce et d'Industrie, des grands équipements qui favoriseront l'économie tels que le Marché d'Intérêt National, l'Abattoir-marché de Lille, le Centre régional de transports de Lesquin ;

en assurant la promotion du commerce indépendant et la réanimation des centres commerciaux par une Ville plus accessible grâce à l'amélioration des moyens de transports en commun et l'aménagement de nouveaux tracés routiers ;

en assurant le développement de toutes les formes d'expression de l'Art et de la Culture... nous construisons l'Avenir de Lille.

Mais notre action doit avoir une autre direction, car si l'on a souvent, ces dernières années, souligné le cadre trop souvent étroit de la commune, nous n'aurions garde d'oublier que ce cadre est à l'échelle humaine et que dans les limites de cet espace peut s'exercer dans les meilleures conditions la démocratie locale.

Dans un grand centre urbain comme le nôtre, il nous faut veiller à assurer l'animation des quartiers où se déroule la vie familiale et sociale quotidienne : des logements, des établissements d'enseignement, des bibliothèques, des salles de sports, des piscines et terrains de jeux, des foyers de jeunes et de personnes âgées, des crèches et centres sociaux, constitueront le cadre de vie des citoyens lillois.

Chacun de nos quartiers devra recevoir ces équipements diversifiés tandis que, dans le même temps, se poursuivra une politique d'amélioration de la voirie, l'éclairage des rues, la propreté publique, s'ajoutant aux travaux d'aménagement des chaussées et trottoirs poursuivis par la Communauté Urbaine.

Un nouveau style de relations entre administrateurs élus et la population s'est institué ces dernières années et s'étendra au cours de ce mandat. Au sein des commissions extra-municipales et des offices spécialisés aux pouvoirs accrus, les Lillois participeront à l'élaboration des choix fondamentaux, à l'animation de la Cité, à la gestion des équipements tels que les centres socio-éducatifs par exemple.

Nous pensons aussi confier chaque quartier ou secteur à la vigilance particulière d'un ou plusieurs Conseillers municipaux qui auront la charge de suivre l'évolution de tous les problèmes de ce quartier ou secteur auprès des commissions municipales compétentes chargées de les examiner.

Ainsi donc, mes chers collègues, la tâche qui nous attend est lourde. Nous aurons besoin de toute notre énergie, de toute notre foi en l'avenir de notre Cité pour poursuivre avec opiniâtreté notre mission, malgré les difficultés de tous ordres qui ne manqueront pas de surgir.

Si nous pouvons penser venir à bout de la plupart de ces difficultés, celles qui ont trait aux ressources dont nous disposons ne sont pas des moindres.

Vous savez en quoi consistent les ressources des collectivités locales à l'heure actuelle :

- produits de la fiscalité : 60 %
- emprunts : 20 %
- subventions de l'Etat : 20 %

Plus schématiquement encore, étant donné que l'emprunt est un apport de fonds qui doivent être, en fin de compte, remboursés, on peut dire que, finalement, les moyens financiers des collectivités dépendent pour les 3/4 de leur fiscalité et pour 1/4 seulement de l'aide que leur apporte l'Etat, qu'il reprend par ailleurs en nous imposant des charges qui sont normalement les siennes.

C'est dire que le maintien à un niveau satisfaisant du fonctionnement des services locaux n'a été obtenu au cours de ces dernières années, qu'au prix d'un effort fiscal important que nous ne pourrions trop accroître sans soulever de la part des contribuables locaux et notamment des patentés, de vives protestations.

Quant aux subventions de l'Etat, de sérieuses études ont permis d'établir que la part qu'elles représentent dans le financement des équipements a diminué, passant de 25 % en 1965 à quelque 22 % actuellement : pour éclairer cette constatation, il faut préciser que les collectivités locales ont été amenées à augmenter leurs investissements dans les secteurs peu subventionnés tel que l'équipement urbain plutôt que dans les secteurs à taux de subvention élevés tel que l'équipement scolaire.

La solution à ce problème consiste dans la recherche d'une meilleure répartition des ressources fiscales, notamment celles provenant de l'impôt sur le revenu, entre l'Etat et les collectivités, et une répartition plus exacte et efficace de la charge fiscale entre les contribuables.

Mes chers collègues. Cette séance solennelle d'installation du Conseil municipal nouvellement élu, qui est aussi celle de l'élection du Maire et des Adjointes, sera suivie de nombreuses autres réunions de travail à commencer par la formation des commissions municipales.

Je sais pouvoir compter sur votre dévouement, sur l'ardent désir d'agir qui vous anime, vous Mesdames, Messieurs, qui constituez l'équipe solidaire, unie que j'ai eu l'honneur de conduire et présenter au corps électoral les 14 et 21 mars derniers. Si la majorité d'entre vous siègeait bien au sein du Conseil municipal élu en 1965, 15 d'entre vous sont nouveaux dans cette assemblée ; la plupart sont très jeunes et M. Samy BOCHNER qui siège à ma gauche représente cette nouvelle génération de Conseillers enthousiastes et avides d'action concrète. Aussi, alliant l'expérience et la jeunesse, la réflexion et l'action, le Conseil municipal, aujourd'hui comme hier, a le regard fixé vers cet objectif supérieur : assurer le progrès social au bénéfice de l'individu humain.

Mes chers collègues. Vous comprendrez, j'en suis certain, que j'adresse une pensée émue et affectueuse à l'égard de ceux de nos collègues qui nous ont quittés volontairement en ne présentant plus leur candidature aux dernières élections municipales : je pense à ma collègue et amie M^{me} Rachel LEMPEREUR, qui a été à mes côtés de 1955 à ce jour et dont le dévouement à notre cause, à notre idéal, a été tel que c'est un grand vide que cause son effacement de nos affaires municipales.

Je pense au Docteur DEFAUX, qui fut l'exemplaire doyen d'âge de notre assemblée pendant plusieurs années, et dont la sagesse, la dignité et le sens moral inspirent le plus grand des respects.

Je pense aussi à ceux qui ont cotoyé de très près la population laborieuse de notre Cité et en raison de la connaissance exacte de ses problèmes, en furent des représentants d'autant plus dévoués : M. DEBECKER, M. VERSTRAETE, M. BLANCHARD, à M^{me} DESCAMPS-SCRIVE si attentive à toutes les questions de la jeunesse. Le dévouement de nos anciens collègues au sein de notre Conseil ne sera pas oublié.

*

**

Dans notre assemblée dont l'action s'inspire des principes républicains et de la démocratie, les hommes de bonne volonté que nous sommes trouveront à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Dans un climat de collaboration loyale et féconde, nous allons poursuivre et parfaire l'œuvre entreprise pour le mieux-être des citoyens lillois, pour la prospérité de notre Grande Cité.

Que vive Lille et la vaillante population lilloise !

Vive la République !

Applaudissements.

*

**

71/2 - Création de deux postes d'Adjoints supplémentaires.

En vertu de l'article 56 du Code de l'Administration communale, le Conseil municipal a la faculté de décider, par une délibération prise sur la proposition du Maire, la création pour la durée du mandat d'un ou de plusieurs postes d'Adjoints supplémentaires.

M. le Maire propose la création de deux postes d'Adjoints supplémentaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*

**

71/3 - Election des Adjoints.

M. le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du 1^{er} Adjoint réglementaire.

Il a reçu la candidature de M. MAUROY Pierre.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
à déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

A obtenu :

M. MAUROY Pierre, trente-six voix (36).

M. MAUROY Pierre ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu
1^{er} Adjoint.

Election du 2^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. HENAUX Georges.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
à déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	3
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Ont obtenu :

M. HENAUX Georges, trente et une voix (31).

M^{lle} BOUCHEZ Monique, une voix (1).

M. THIEFFRY Gérard, deux voix (2).

M. HENAUX Georges ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé
2^e Adjoint.

Election du 3^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. ROMBAUT Gustave..

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
à déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

A obtenu :

M. ROMBAUT Gustave, trente-six voix (36).

M. ROMBAUT Gustave ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé
3^e Adjoint.

Election du 4^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. LEVY Jean.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
à déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	3
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

A obtenu :

M. LEVY Jean, trente-quatre voix (34).

M. LEVY Jean ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^e Adjoint.

Election du 5^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. ALLARD Raymond.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
à déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	3
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

A obtenu :

M. ALLARD Raymond, trente-quatre voix (34).

M. ALLARD Raymond ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé
5^e Adjoint.

Election du 6^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. FRISON Marceau.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
à déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

A obtenu :

M. FRISON Marceau, trente-six voix (36).

M. FRISON Marceau ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé
6^e Adjoint.

Election du 7^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. CAMELOT Etienne.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
à déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

A obtenu :

M. CAMELOT Etienne, trente-cinq voix (35).

M. CAMELOT Etienne ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé
7^e Adjoint.

Election du 8^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M^{me} VANNEUFVILLE Cécile.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
à déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	2
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

A obtenu :

M^{me} VANNEUFVILLE Cécile, trente-cinq voix (35).

M^{me} VANNEUFVILLE Cécile ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 8^e Adjoint.

Election du 9^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. DERIEPPE Edouard.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
à déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	2
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

A obtenu :

M. DERIEPPE Edouard, trente-cinq voix (35).

M. DERIEPPE Edouard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 9^e Adjoint.

Election du 10^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. BRIFFAUT Jean-Marie.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
à déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	3
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

A obtenu :

M. BRIFFAUT Jean-Marie, trente-quatre voix (34).

M. BRIFFAUT Jean-Marie ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 10^e Adjoint.

Election du 1^{er} Adjoint supplémentaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. CATESSON Claude.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
à déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	5
	<hr/>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

A obtenu :

M. CATESSON Claude, trente-deux voix (32).

M. CATESSON Claude ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint supplémentaire.

Election du 2^e Adjoint supplémentaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. THIEFFRY Gérard.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
à déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	3
	<hr/>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

A obtenu :

M. THIEFFRY Gérard, trente-quatre voix (34).

M. THIEFFRY Gérard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^e Adjoint supplémentaire.

M. le Maire déclare : MM. MAUROY, HENAU, ROMBAUT, LEVY, ALLARD, FRISON, CAMELOT, M^{me} VANNEUFVILLE, MM. DERIEPPE, BRIFFAUT installés en qualité de 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e Adjoint réglementaire et MM. CATESSON et THIEFFRY en qualité d'Adjoints supplémentaires.

La séance est levée à 11 h 30.

Suivent les signatures :

Le Doyen d'âge

A. LAURENT

Le Maire

A. LAURENT

Le Secrétaire

S. BOCHNER

Les membres :

P. MAUROY	J. LUSSIEZ	R. DEBAENE
G. HENAU	M. MIGLOS	P. DASSONVILLE
G. ROMBAUT	E. COLICHE	B. SIROT
J. LEVY	S. LASSON	L. DURIER
R. ALLARD	G. LEFEVRE	B. MOLLET
M. FRISON	R. BOUTILLEUX	D. CACHEUX
E. CAMELOT	J. HUET	C. BURIE
C. VANNEUFVILLE	R. DERNONCOURT	C. BESNIER
E. DERIEPPE	J. CAILLIAU	J. WAVRANT
J.-M. BRIFFAUT	J. IBLED	D. CHOQUEL
C. CATESSON	A. MATRAU	J. SPRIET
G. THIEFFRY	M. BOUCHEZ	

Excusez-moi d'avoir oublié de vous en informer.

M. LE MAIRE. — Avant de lui soit procédé à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour, je dois vous faire part d'un accident de voiture dont a été victime notre collègue M^{me} VANNEUFVILLE. C'est au retour d'une cérémonie qui s'était déroulée à Fives pour la célébration du XX^e anniversaire de la création du Comité d'entraide de la rue de Long-Pot que la voiture municipale, conduite par le chauffeur PENNINGER, a été violemment tamponnée. Il en est résulté des contusions assez sérieuses pour le chauffeur qui a cependant pu rejoindre son domicile.

M^{me} VANNEUFVILLE, blessée à la jambe a dû recevoir des soins. Heureusement, son état n'inspire pas d'inquiétude mais elle sera immobilisée un certain temps.

Nous serons, j'en suis sûr, unanimes pour adresser nos sentiments de sympathie et nos vœux de prompt rétablissement à notre excellente collègue et à l'agent municipal qui conduisait la voiture.